



LES AVANTAGES

Les IPA sont une avancée majeure dans la prise en charge du patient.

Grâce à leurs activités complémentaires au médecin traitant, ces infirmiers :

- libèrent du temps médical au médecin ;
- aident à la coordination du parcours de soins du patient ;
- permettent un suivi rapproché du patient en renforçant la continuité de soins.

Ce nouveau métier met en place un travail en équipe entre l'infirmier, le médecin traitant et les différents professionnels de santé, pour offrir un suivi régulier de qualité au patient.



Il permet également le développement de projet de santé.



Pour en savoir plus sur le métier d'infirmier en pratique avancée :

<https://www.cpts-briey.fr/fr/l-infirmier-en-pratique-avancee.html>



L'INFIRMIER(E) EN PRATIQUE AVANCÉE (I.P.A.)



ACCOMPAGNER LE PATIENT DANS SON PARCOURS DE SANTÉ



10 rue Jean Jaurès
54 640 TUCQUEGNEUX
www.cpts-briey.fr



INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE, QU'EST CE QUE C'EST ?

Ce nouveau métier aux compétences élargies permet aux infirmiers d'exercer des missions et des compétences plus poussées, en collaboration avec le médecin et avec l'accord des patients.

Ce diplôme de grade master concerne les infirmiers expérimentés, déjà en exercice et ayant suivi une formation universitaire complémentaire de 2 ans (une première année commune et une 2^{ème} année en spécialisation).

Ces infirmiers peuvent intervenir sur 5 domaines :

- les pathologies chroniques stabilisées (prévention et polyopathologies courantes en soins primaires) ;
- l'oncologie et l'hémato-oncologie ;
- les maladies rénales chroniques, les dialyses et les transplantation rénales ;
- la psychiatrie et la santé mentale ;
- les urgences (uniquement en secteur hospitalier).

LES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES



Les infirmiers IPA sont efficaces dans différents domaines, puisqu'ils :

- savent conduire un entretien et réaliser un examen clinique ;
- réalisent des actes techniques sans prescription médicale et en interpréter les résultats ;
- demandent des actes de suivi et de prévention pour les pathologies dont l'IPA assure le suivi ;
- prescrivent, pour les pathologies suivies par l'infirmier, des médicaments non soumis à une prescription médicale obligatoire, des dispositifs médicaux ou des examens de biologie ;
- renouvellent, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales, toujours pour les pathologies suivies.



LES MISSIONS DE L'I.P.A.

L'infirmier en pratique avancée participe à la prise en charge des patients.

Le suivi leur est confié par le médecin traitant et avec accord du patient. Il peut être réalisé en cabinet, à domicile ou sur le lieu de vie (EHPAD, MAS...). Il est assuré en alternance avec le médecin traitant et des conditions de ce suivi sont définies par un protocole d'organisation.

En collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, l'infirmier en pratique avancée participe à l'organisation des parcours entre les soins de 1^{er} recours, les médecins spécialistes de 1^{er} ou 2^{ème} recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Il assure en parallèle des missions transversales comme des actions de prévention, d'éducation, de dépistage, d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles, contribue à des études, etc.